constater que cette même opinion avait été soutenue par Antoine Lacroix dans son discours à l'académie, sur un plan nouveau d'éducation de la jeunesse. Le supérieur des Oratoriens craignait aussi qu'il ne fût dans les idées du roi et de ses ministres de supprimer d'autres congrégations après celle des jésuites.

Messire Lacroix, tout d'abord, n'avait pas été favorable à l'installation de prêtres réguliers dans la régence de nos collèges, mais, après un examen plus sérieux de la question et dans l'espoir de tout concilier pour le bien de la paix, il proposa un mezzo termine, ainsi que l'on disait à cette époque. On confierait la régence du grand collège à des prêtres réguliers, les Pères de l'Oratoire, et celle du petit collège à des prêtres séculiers libres. Ce mezzo termine fut accepté bientôt par tous les partis, le gouvernement, la ville et l'archevêché.

Le vicaire général eut à défendre l'ordre des Oratoriens auprès d'un grand nombre de fidèles qui accusaient cet ordre de jansénisme et de doctrines erronées sur le dépôt d'argent. La question du dépôt d'argent avait été soulevée depuis peu de temps et passionnait tous ceux, et ils étaient nombreux à cette époque, qui s'intéressaient aux questions de dogmes. Un grand nombre d'auteurs ecclésiastiques, parmi lesquels un certain nombre de Pères de l'Oratoire, avaient posé la question de savoir si le fait de toucher un intérêt quelconque pour les prêts ou dépôts d'argent n'était pas contraire à la véritable doctrine de l'Eglise catholique. Sans prendre une position bien nette sur ce terrain, l'abbé Lacroix répondait assez malicieusement que les Oratoriens n'avaient jamais outrepassé les enseignements de l'Eglise et que, d'ailleurs, il serait plus facile de rappeler dans la voie les Pères qui pourraient en passer les justes bornes que de réprimer les égarements de la cupidité.

Quant à la suspicion d'attache au jansénisme, suspicion qui, par-dessus les prêtres de l'Oratoire, atteignait l'archevêque Malvin de Montazet, le vicaire général répondait que dans les temps troublés que traversait la religion, nul ne pouvait se flatter de n'avoir jamais péché ni par excès ni par défaut, et il ajoutait, avec beaucoup de bon sens, qu'il était regrettable que les simples fidèles fussent admis et quelquefois provoqués à controverser